

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



12^{EME} RALLYE REGIONAL DE LA FOUGERE

Pays Médoc, Coeur de Presqu'île **7-8 MARS 2020**



Règlement Particulier

8° Rallye V.H.C



Règlement Particulier Sportif Rallyes
8^{ème} Rallye VHC Régional de la Fougère - Pays Médoc, Cœur de Presqu'île.
Coupe de France des rallyes coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques des rallyes VHC. Les rallyes français sont disputés conformément au code sportif international et ses annexes de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la fédération française du sport automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

***Organisation et secrétariat**

Team Laurentus Autosport
 09 Picard 33112 St Laurent Medoc
 Tel:05 56 59 92 95 Fax: 05 56 59 96 52

***PC course et collège des sportifs**

Groupe scolaire 33112 St Laurent Médoc
 Tel:05 56 59 93 16

***Permanence du rallye, vérif administratives, road book, salle de presse et remise des prix.**

COSEC 33112 St Laurent Medoc
 Tel: 06 07 57 17 23

***Affichage officiel.**

Espace Coubertin 33112 St Laurent Médoc
 Au village partenaire sous la tente affichage.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 27 Janvier 2020		
Ouverture des engagements	Lundi 27 Janvier 2020		
Clôture des engagements	Lundi 24 Février 2020		
Parution du road book au cosec (plan en annexe sur le site internet)	Dimanche 01 Mars 2020. Samedi 07 Mars 2020		
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 01 Mars 2020	9h00 à 17h30	
	Samedi 07 Mars 2020	8h00 à 18h30	
Vérifications des documents	Samedi 07 Mars 2020	8h00 à 12h00	Au Cosec de St Laurent Médoc
		13h00 à 17h30	
Vérifications des voitures	Samedi 07 Mars 2020	13h30 à 18h00	Garage Renault de St Laurent
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 07 Mars 2020	9h00 à 18h30	Espace Coubertin
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs	Samedi 07 Mars 2020	15h00	Groupe scolaire
Publication des équipages admis au départ	Samedi 07 Mars 2020	19h00	Tableau affichage
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 07 Mars 2020	19h00	Tableau affichage
Briefing des pilotes	Document distribué aux vérifications administratives avec émargement		Au cosec de St Laurent
Départ du Rallye	Dimanche 08 Mars (1 ^{ère} voiture VHC)	07h33	Espace Coubertin
Arrivée finale du Rallye	Dimanche 08 Mars (1 ^{ère} voiture VHC)	14h40	Espace Coubertin
Tableau d'affichage officiel Espace Coubertin	Samedi 07 et Dimanche 08 Mars 2020	-----	Tente affichage face à la buvette
Publication des résultats du rallye	Dimanche 08 Mars 30 mn après le dernier concurrent.		Tableau affichage Espace Coubertin
Vérification finale	Dimanche 8 mars 2020 (Garage Renault)		Garage Lopez
Remise des prix	Dimanche 08 Mars à l'entrée du parc fermé final sur le podium de départ		

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le rallye dénommé : **8^{ème} Rallye VHC Régional de la Fougère- Pays Médoc, Cœur de Presqu'île** en qualité d'organisateur

administratif ; en collaboration avec Le Team Laurentus Autosport (organisateur technique) les 7 et 8 Mars 2020.

Le présent règlement de l'épreuve N° 67015 a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine du Sud le : 20/12 /2019 sous le numéro 06 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 20/12/2019.

Comité d'Organisation

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT : Mr Ludovic PINA (président) et accompagné de tous les membres.

Secrétariat du Rallye : Team Laurentus Autosport - 09 Picard 33112 Saint Laurent Médoc

Portable : 06 07.57 17 23 Mme Pierrette PINA

Tel maison : 05.56.59.92.95 **Fax :** 05.56.59.96.52

Permanence du Rallye : 06.07.57.17.23 Mme PINA PIERRETTE

Du 6 Mars au 8 Mars 2020 de 8h00 à 18h00 - Salle Omnisport (cosec) à Saint Laurent Médoc

Organisateur Technique

Team Laurentus Autosport

09 Picard 33112 Saint Laurent Médoc

Plus d'information sur : rallyedelafougere.fr et rallyedelafougere@free.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Jacques Tromas	128570	1202
Membre du collège	Annie Fourcade	15323	1006
Membre du collège	Renée Jecker	11119	1004
Directeur de course	Joseph Lorre	28230	0805
Directeur de course adjoint	Alain Bonnaud	8481	1018
Adjoints direction de course es St Sauveur	Laurent Teillard	10182	1004
Adjoints direction de course es St Laurent	Françoise Bouchon	17644	1004
Adjoints direction course (véhicule tricolore)	Alain Baluto	5998	1013
Véhicule damier	Carole Gomez	49254	1004
Directeur ES Le Fournas / St Sauveur	Guy Troncal	1056	1001
Adjoints ES Le Fournas / St Sauveur	Serge De Benedetti	220687	0901
Directeur ES St Laurent / Bernos	Jean Pierre Raymond	12215	1004
Adjoints ES St Laurent / Bernos	Jean Claude Bergalonne	234730	1016
Médecin chef	Dr Rigobert Jean Pierre	7967	1110
Commissaire technique responsable	Alexandre Fourcade	28760	1006
Commissaire technique	Serge Larquey	8454	1006
Commissaire technique	Michel Brun	52526	1006
Commissaire technique			
Commissaire technique			
Commissaire technique			
Commissaire technique			
Relations concurrents responsable	Jean Francois Fourcade	8460	1006
Relations concurrents Vhc	Marie Dominique Maloron	19284	1004
Responsable des commissaires	Jean Paul Vitrac	196196	1004
Relations presse	Philippe Quioc	230953	1006
Responsable classement	Monique Bougeois	132559	1004
Adjoint classement	Frederik Ducrocq	19399	1004
Responsable Parc Fermé et Assistance	Didier Gros	156106	1021
Vérifications Administratives -ASACM	Françoise Bouchon	17644	1004
Vérifications Techniques	Laurent Teillard	10182	1706
Voiture Autorité	Jean Michel Courjeau	128259	1004

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2P. Eligibilité

Le 8^{ème} RALLYE VHC DE LA FOUGERE. Compte pour :

- *La coupe de France des rallyes VHC 2020 coefficient 2.
- *Le championnat de la ligue régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine du Sud 2020..
- *Le challenge des commissaires de la ligue régionale de Nouvelle Aquitaine du Sud 202.
- *Le challenge des Notes D'or rallyes vhc 2020.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour:

Les vérifications administratives qui auront lieu au cosec (voir plan annexe sur site internet) :

* Le Samedi 07 Mars 2020 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Les vérifications techniques auront lieu au Garage Renault (à St Laurent Médoc)

*Le Samedi 07 Mars 2020 de 13h30 à 18h00.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage Renault 1 rue La Garenne 33112 St Laurent Médoc.

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **8^{ème} RALLYE VHC REGIONAL DE LA FOUGERE 2020** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, , **avant le Lundi 24 FEVRIER 2020** (cachet de la poste faisant foi) à :

Team Laurentus Autosport
09 Lieu dit Picard
33112 Saint Laurent Médoc
Ludovic_pina@orange.fr

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **12^{ème} rallye de la fougère 2020**.

Le nombre des engagés pour le rallye est fixé à **100 voitures maximum**, (dont 20 VHC) Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si le nombre d'engagés cumulé était inférieur à 60.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|---|-------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs : | 200 € |
| b) Sans la publicité facultative des organisateurs : | 400 € |
| c) Pour tous les équipages complets ASACM s'engageant avant le <u>Lundi 10 Février 2020</u> cachet de la Poste faisant foi : .. | 180 € |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.2P. Equipages

Un briefing écrit sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives

Tous les concurrents, pilotes, copilotes d'un rallye devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire, tout au long du rallye.

3.3P. Ordre de départ

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne avec un véhicule d'encadrement intercalé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

*Conforme au règles spécifiques des rallyes FFSA Vhc 2020.

- *Un seul parc d'Assistance sera mis en place
- *L'assistance sera autorisée seulement dans le parc assistance du groupe scolaire avec emplacement réservé par le bulletin à renvoyer avec votre inscription.
- *Chaque emplacement devra présenter un extincteur et une bâche par voiture de course et véhicule d'assistance et devra **emporter ses détrit**us, conformément à l'article 4.3.2.3.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces.

Conforme au règles spécifiques des rallyes FFSA Vhc 2020..

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures.

Conforme au règles spécifiques des rallyes FFSA Vhc 2020.

5.2P Publicité.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description.

Le 8ème RALLYE VHC DE LA FOUGERE représente un parcours de **107,500 km.**

Il est divisé en une seule étape de 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,900 km.**

Les épreuves spéciales sont :

Nom de la spéciale	kilométrage	N° es samedi	Poste Commissaires
LE FOURNAS / SAINT SAUVEUR	7,300 km	1 - 3 - 5	8 avec extincteurs
BERNOS / SAINT LAURENT	9,000 km	2 - 4	9 avec extincteurs

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire et contrôles".

Un reclassement sera réalisé lors du premier regroupement sur le classement officiel de la Spéciale N°1 Le Fournas/Saint Sauveur, jusqu'à la fin de l'épreuve.

6.2P. Reconnaisances.

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du code de la route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 par épreuve spéciale.

De nombreux contrôles seront effectués pendant et hors des périodes autorisées aux reconnaissances.

Toutes infractions constatées pendant les reconnaissances dans les zones d'habitations et les retours en sens inverse sur les spéciales pourront entraîner le refus de départ du rallye.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

*DIMANCHE 01 Mars 2020 de 9h00 à 17h30

*SAMEDI 07 Mars 2020 de 8h00 à 18h30

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange Commissaire.
- Chef de poste : Chasuble orange barrée Chef de poste.
- Médiateurs sécurité : Chasuble jaune Organisation Médiateurs Sécurité (Zones Public)
- Relations concurrents : Chasuble rouge Relations Concurrents.
- Officiels ES et commissaires techniques : Chasubles conforme au RTS.

7.6P **Parc Fermé**

Le pointage en avance au CH 5A pour l'entrée en parc fermé finale est autorisé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA.

Et un classement à l'indice de performance.

Le vainqueur du rallye ne peut être qu'un concurrent disposant d'un véhicule avec PTH. Les véhicules « Classic de compétition » n'apparaissent pas dans le classement général.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix du Rallye de la Fougère se déroulera le Dimanche 8 Mars 2020 sur le podium d'arrivée (Saint Laurent Médoc –Espace Coubertin) après le dernier Contrôle Horaire pour rentrer dans le parc fermé.

Une zone de parc tampon sera en place dans le parc fermé, géré par les relations concurrents pour le passage sur le podium d'arrivée

***Des coupes(ou trophées) et des lots seront attribués :**

- *aux 3 premiers du classement général.
- * au premier équipage féminin
- * tous les équipages terminant le rallye seront récompensés par des lots.